

7 septembre 2000 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Déclaration de M. Jacques Chirac, Président de la République, à l'issue de la signature des deux protocoles additionnels à la convention sur les droits de l'enfant, New York le 7 septembre 2000.

Je viens de signer au nom de la France les deux Protocoles complétant la Convention de 1989 sur la défense des droits des enfants, l'un des problèmes les plus dramatiques auxquels nous soyons confrontés. Ces deux Protocoles concernent, l'un l'interdiction, naturellement, de l'utilisation des enfants dans des conflits armés, et le deuxième concerne les abus sexuels et la traite des enfants.

Nous avons encore d'immenses progrès à faire pour faire reconnaître les droits des enfants et je me réjouis que l'année prochaine, au mois de juin, l'Assemblée Générale des Nations Unies fasse une session exceptionnelle concernant les droits des enfants. Et je compte d'ailleurs m'y rendre. La France est très engagée dans ce domaine et continuera à se battre par tous les moyens pour que les enfants soient respectés